

# **PROTCOLE SANITAIRE SAINTE AGNES**

Novembre 2020

Voici les quelques modifications à noter :

## **Accueil des enfants**

Les enfants seront accueillis directement dans leur classe de 8h10 à 8h30 précises.

Plus d'accueil à 8h dans la grande salle afin d'éviter les brassages.

Le dépose -minute installé lors du confinement sera de nouveau en vigueur, vous devrez respecter le sens de circulation et ressortir au plus vite de l'école.

Aucun parent ne rentrera dans l'école en dehors de ces dépose-minutes. Les enfants de PS et MS seront accompagnés dans leur classe par un adulte (enseignant ou ASEM) qui fera des navettes.

## **Le port du masque**

Le port du masque est obligatoire pour tous les élèves à partir de 6 ans. A fournir par les familles.

Il devra être changé sur le temps de midi, à la maison, pour les externes, en classe en début d'après-midi, avec le professeur.

Les enseignants se chargent de former les enfants à la gestion du masque.

## **Les récréations**

Les récréations seront réparties différemment afin de regrouper les enfants par classe sur les différentes cours.

## **La restauration**

De même, le service de restauration sera assuré différemment afin de limiter le brassage des élèves.

Cette organisation sera mise en place d'ici le 9 novembre, sans incidence sur l'emploi du temps, notamment dans le cas des enfants externes.

## **Etude/garderie**

L'étude et la garderie restent en service en limitant au maximum le brassage des élèves sur la cour et dans les salles d'étude.

### **Informations diverses**

- Les rendez-vous individuels de parents sont maintenus samedi 7 novembre. Le port du masque est obligatoire. Nous demandons un seul parent par rendez-vous.

Pour des raisons sécuritaires, le portail ne sera pas ouvert, vous devrez sonner au vidéophone à « secrétariat ». Une personne sera chargée de vous ouvrir. Vous devrez indiquer votre nom et le nom du professeur que vous venez rencontrer.

- Les séances de piscine sont maintenues jusqu'à nouvel ordre, sauf lundi 2 novembre en raison de l'hommage national à Samuel Paty.
- Pour les anniversaires, il est souhaitable d'apporter, un gâteau emballé, ou plusieurs gâteaux individuels. De même pour les bonbons.